

DEC21033DAJ

**Décision du 1^{er} avril 2021 portant nomination de M. Rémy CAILLIATTE en qualité de Directeur du programme
Institut Carnot « Plant2Pro »,**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le Code Rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la note de service n°2016-74 du 16 décembre 2016 relative à la répartition des compétences en matière de contractualisation des partenariats,

Vu l'objectif du dispositif des Instituts Carnot, destiné à favoriser la recherche partenariale en renforçant le dynamisme et la compétitivité du tissu économique et des entreprises installées en France, plus particulièrement l'Institut Carnot porté par INRAE et ayant pour appellation « Plant2Pro »,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} avril 2021 et jusqu'au 31 mars 2025, M. Rémy CAILLIATTE, Ingénieur de recherche, est nommé Directeur du programme Institut Carnot « Plant2Pro ».

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Rémy CAILLIATTE, Directeur du programme Institut Carnot « Plant2Pro », dans les champs de compétences relevant du dispositif « Plant2Pro » pour :

1. Les conventions dans la limite de 1 000 000 €HT. Par conséquent cette disposition couvre notamment les conventions de recherche et de partenariat,
2. Toute pièce ou document relatif à la préparation des appels à projets et à la préparation, ainsi qu'à l'exécution des actes attributifs d'aides produits dans le cadre de ce dispositif dans limite du seuil visé au point 1 ci-dessus,
3. Toute pièce ou document relatif à la préparation, et à l'exécution du budget de fonctionnement de ce dispositif dans la limite du seuil visé au point 1 ci-dessus,
4. Les décisions de protection de résultats tant en matière de 1^{er} dépôt de brevet que de tout autre titre de propriété intellectuelle.

Article 3 :

La présente décision est publiée par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE.



Fait à Paris, le 1^{er} avril 2021

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN